

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
SERVICE LOGEMENT AMENAGEMENT
DEVELOPPEMENT DURABLE
DIVISION LOGEMENT AMENAGEMENT
UNITÉ LOGEMENT

Arrêté n° R20-2017-08-18-002 du 18 août 2017
portant composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret n° 2014-1369 du 14 novembre 2014 relatif aux compétences, à la composition et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2015058-0001 du 27 février 2015 modifié portant création du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2015106-0003 du 16 avril 2015 modifié portant composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-02 08 002 du 8 février 2017 portant composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse ;

Considérant les désignations des organismes consultés au titre des 2^{ème} et 3^{ème} collèges,

Considérant la désignation d'un nouveau membre suppléant par la confédération nationale du logement de Corse du Sud

Considérant la demande de l'ADIL de Corse du Sud de rectifier l'intitulé des ADIL,

ARRETE

Article 1er - Sont nommés membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse jusqu'au 15 avril 2021 :

Au sein du premier collège : représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (5 membres) :

- le président du conseil exécutif de Corse ou son représentant ;
- le président du conseil départemental de Corse-du-Sud ou son représentant ;
- le président du conseil départemental de Haute-Corse ou son représentant ;
- le président de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien ou son représentant ;
- le président de la communauté d'agglomération de Bastia ou son représentant ;

Au sein du second collège : professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants (15 membres) :

Logement	
Titulaires	Suppléants
Madame Annie ALBERTINI <i>ARHLM (OPH de Haute-Corse)</i>	Monsieur Marc DEGUY <i>ARHLM (OPH de Haute-Corse)</i>
Monsieur Pierre CAU <i>ARHLM (OPH de Corse-du-Sud)</i>	Monsieur Pierre Jean CHIAPPINI <i>ARHLM (OPH de Corse-du-Sud)</i>
Monsieur Bernard RANVIER <i>ARHLM (ERILIA)</i>	Monsieur Eric PINATEL <i>ARHLM (LOGIREM)</i>
Madame Géraldine FETTIG <i>ADOMA</i>	Monsieur Farid BRACHEMI <i>ou</i> Madame Michèle COUSIN <i>ADOMA</i>
Immobilier	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre Paul CARETTE <i>Fédération nationale des agents immobiliers de Corse (FNAIM)</i>	Madame Corinne CASENTINI <i>Fédération nationale des agents immobiliers de Corse (FNAIM)</i>
Maître Olivier LE HAY <i>Conseil régional des notaires de Corse</i>	Maître Jean Jérôme LUCCIONI <i>Conseil régional des notaires de Corse</i>
Construction	
Titulaires	Suppléants
Monsieur François PERRINO <i>Fédération française du bâtiment et des travaux publics de Corse-du-Sud</i>	Monsieur José SANTONI <i>Fédération française du bâtiment et des travaux publics de Corse-du-Sud</i>

Monsieur Sébastien CELERI <i>Conseil régional de l'ordre des architectes de Corse</i>	
Monsieur Jean Nicolas ANTONIOTTI <i>Union des maisons françaises Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse</i>	Monsieur Jean Luc PAOLI <i>Union des maisons françaises Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse</i>
Madame Jacqueline CASANOVA <i>Fédération des PACT (PACT Corse)</i>	Madame Vanina BATTESTI <i>Fédération des PACT (CAL-PACT de Haute-Corse)</i>
Monsieur Jean Luc MEDORI <i>Chambre des géomètres experts de la Corse</i>	Monsieur Pierre POGGI <i>Chambre des géomètres experts de la Corse</i>
Mise en œuvre des moyens financiers	
Titulaires	Suppléants
Madame Julie BAKALOWICZ <i>Caisse des dépôts</i>	Madame Véronique GARCIA <i>Caisse des dépôts</i>
Monsieur Philippe SAGNES <i>Action logement</i>	Madame Nicole CHIARELLI <i>ou</i> Monsieur Jean-Marc TOMI <i>Action logement</i>
Monsieur Joseph ORSINI <i>Banques (Crédit agricole de la Corse)</i>	Monsieur Pascal GILSON <i>Banques (La Banque postale)</i>
Monsieur Hervé BENARD <i>Caisses d'allocations familiales (CAF de Corse-du-Sud)</i>	Madame Jérôme DOMINICI <i>Caisses d'allocations familiales (CAF de Haute-Corse)</i>

Au sein du troisième collège : représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, d'organisation d'usagers, des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, de bailleurs privés, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction, et de personnalités qualifiées (17 membres) :

Organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion	
Titulaires	Suppléants
Madame Marie Madeleine FONTAINE <i>Fédération des associations laïques d'éducation populaire de Corse-du-Sud (FALEP 2A)</i>	Monsieur Jean Michel SIMON <i>Fédération des associations laïques d'éducation populaire de Corse-du-Sud (FALEP 2A)</i>

Madame Sophie OBERLAENDER <i>Association accès au logement et à l'insertion sociale (ALIS)</i>	Madame Lydie TRESCAZES <i>Association accès au logement et à l'insertion sociale (ALIS)</i>
Madame Stéphanie DE CICCIO <i>Délégation locale de la Croix rouge de la Corse-du-Sud</i>	Monsieur Anthony METTLER <i>Délégation locale de la Croix rouge de la Corse-du-Sud (Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale l'Alba)</i>
Madame Christine MALAFRONTÉ <i>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Haute-corse (CHRS Foyer de Furiani)</i>	Madame Marie-Thérèse NOVELLINI <i>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Haute-Corse (CHRS Maria Stella)</i>
Organisations d'usagers	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Marius GIUDICELLI <i>Union régionale des associations familiales de Corse (URAF)</i>	Madame Odile MEYNET <i>Union régionale des associations familiales de Corse (URAF)</i>
Monsieur David FRAU <i>Association de locataires - Confédération nationale du logement de Corse-du-Sud</i>	Madame Jocelyne DURAND <i>Association de locataires - Confédération nationale du logement de Corse-du-Sud</i>
Madame Jacqueline GOURINOVITCH <i>Association de consommateurs (AFOC de Haute-Corse)</i>	Madame Nathalie GARS <i>Association de consommateurs (INDECOSA-CGT de Corse-du-Sud)</i>
Partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction	
Titulaires	Suppléants
Madame Thérèse FABRE <i>Confédération française démocratique du travail (CFDT)</i>	Monsieur Antoine VALENTINI <i>Confédération française démocratique du travail (CFDT)</i>
Monsieur Paul FABIANI <i>Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC)</i>	Monsieur Jean OTTAVIANI <i>Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC)</i>
Monsieur Maxime NORDEE <i>Confédération générale du travail (CGT)</i>	Monsieur Jean Michel BIONDI <i>Confédération générale du travail (CGT)</i>
Monsieur Jean Nicolas ANTONIOTTI <i>Confédération générale du travail force ouvrière (CGT/FO)</i>	Madame Jackie TARTUFFO <i>Confédération générale du travail force ouvrière (CGT/FO)</i>

Monsieur Thomas DESINI <i>Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)</i>	Monsieur Dominique DE BARTOLO <i>Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)</i>
Monsieur Jean Toussaint POLI <i>Syndicat des travailleurs corses (STC)</i>	Monsieur Jean BRIGNOLE <i>Syndicat des travailleurs corses (STC)</i>
Monsieur Frédéric BENETTI <i>Mouvement des entreprises de France (MEDEF)</i>	Monsieur Charles BICCHIERAY <i>Mouvement des entreprises de France (MEDEF)</i>
Monsieur Sébastien BRUNEAU <i>Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)</i>	Monsieur Cédric LUNARDI <i>Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)</i>
Personnalités qualifiées	
Titulaires	Suppléants
Madame Lucienne GERONIMI <i>Agence départementale d'information sur le logement de Corse-du-Sud (ADIL 2A)</i>	Madame Maria Francesca ARIAS-BUTTAFOGHI <i>Agence départementale d'information sur le logement de Corse-du-Sud (ADIL 2A)</i>
Monsieur Jean CORDIER <i>Agence départementale d'information sur le logement de Haute-Corse (ADIL 2B)</i>	Monsieur Pierre Marc SELVINI-MAROSELLI <i>Agence départementale d'information sur le logement de Haute-Corse (ADIL 2B)</i>

Article 2 - L'arrêté préfectoral n° 2017- 02 08 002 du 8 février 2017 portant composition du comité régional de l'habitat de Corse est abrogé.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires de Corse et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 18 août 2017

Le préfet



Bernard SCHMELTZ

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Objet : [Faint text]

Destinataire : [Faint text]

En référence à : [Faint text]

Le [Faint date]

Il est précisé que : [Faint text]

[Faint text]

En conséquence, [Faint text]

[Faint text]

Le [Faint date]

[Faint text]

Le [Faint date]

[Faint text]

Le [Faint date]

[Faint text]

Le [Faint date]

[Faint text]

Le [Faint date]

[Faint text]

Le [Faint date]

[Faint text]

Le [Faint date]

[Faint text]

Le [Faint date]

[Faint text]

Le [Faint date]

[Faint text]

Bernard SCHMETS